

## DÉLIBÉRATION N°2023-24\_115 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

## Séance en date du 09 juillet 2024

## 4 - Affaires budgétaires et financières

## Point n° 4.1 « Débat d'orientation budgétaire 2025 »

La délibération étant présentée pour décision

**VU** les statuts de l'université de Franche-Comté.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36

Quorum: 18

Membres présents : 16 Membres représentés :8

Total: 24

Refus de vote : 0 Abstention(s) :1

Suffrages exprimés : 23

Pour : 22 Contre : 1

**VU** le code de l'éducation en particulier l'article L. 712-3 et l'article R. 719-64 ;

Conformément à l'article R. 719-64 du code de l'éducation, un débat d'orientation budgétaire 2025 « a lieu au conseil d'administration » et présente « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le débat d'orientation budgétaire 2025.



Besançon, le 09 juillet 2024 La présidente de l'université

Marie-Christine WORONOFF